

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-3 et R719-68

Vu le décret 94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 18 décembre 2015, et notamment l'article 32 9°,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 76 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil et qu'au moins 39 membres en exercice étaient présents physiquement ou en visioconférence : le quorum étant atteint,

### **Le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 décembre 2020**

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 68 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 8 abstentions

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

Le conseil d'administration adopte le budget initial 2021 et approuve les autorisations budgétaires suivantes pour le budget du SACD Plan Campus de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées :

- 0 ETPT sous plafond et 9 ETPT hors plafond
- 23 729 186€ d'autorisations d'engagement dont :
  - o 470 000€ personnel
  - o 18 556 761€ fonctionnement
  - o 4 702 393€ investissement

- 33 521 186€ de crédits de paiement dont :
  - o 470 000€ personnel
  - o 27 181 302€ fonctionnement
  - o 5 869 884€ investissement
- 14 514 802€ de prévisions de recettes (Hors emprunt de 26 millions d'euros)
- - 19 006 384€ de solde budgétaire prévisionnel fin 2021.

**Article 2 :**

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour le budget du SADC Plan Campus de l'UFTMiP :

- 4 191 499€ de variation de trésorerie
- -24 286 933€ de résultat patrimonial
- -18 949 000€ de capacité d'autofinancement
- 3 946 499€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Toulouse, le 11 décembre 2020

**Le Président de l'Université  
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



**Philippe RAIMBAULT**